

Choix des matières majeures

Par **JeanneLPotier**, le 15/11/2021 à 23:31

Bonsoir,

Dans le cadre de mes études, je dois savoir choisir comme matières principales entre procédure pénale et droit des affaires. N'ayant pas connaissance des aspects abordés dans ces disciplines, je voudrais avoir des informations sur celles-ci.

Bien respectueusement.

Par **Isidore Beautrelet**, le 16/11/2021 à 07:20

Bonjour

Pouvez-vous nous dire en plus sur votre projet professionnel ?

On pourra peut-être vous aiguiller sur la matière la plus en adéquation avec celui-ci.

Par **JeanneLPotier**, le 17/11/2021 à 17:38

Bonsoir,

Pour répondre à votre question, j'aimerais passer le concours pour être magistrat mais je ne sais pas exactement dans quoi me spécialiser.

J'ai eu droit pénal général au premier semestre et j'avoue avoir été déçue par le cours (je l'ai trouvé très théorique). Alors je crains un peu la procédure pénale. Surtout qu'un de mes chargés de TD disait que c'est plus utile en tant qu'avocat (ce que je ne veux pas faire).

Mon professeur de droit des obligations avait dit que le droit des affaires s'apparentait à du droit commercial et que le cours sera "fatigant".

Alors, je ne sais pas vraiment où me diriger dans l'optique de ce nouveau semestre.

Merci pour votre réponse.

Par **Ablette**, le **18/11/2021** à **10:40**

Bonjour,

Mais vous qu'aimez-vous?

Pour le droit des affaires par exemple, c'est vrai que parfois c'est un peu redondant mais c'est aussi très intéressant car c'est une matière qui touche aussi le quotidien je trouve. Enfin moi j'aime bien, je trouve que cela ouvre l'esprit sur le fonctionnement économique de la société, une sorte de culture générale.

Il vous faut choisir en fonction de vos goûts personnels, sans toujours écouter les avis de autres.

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/11/2021** à **07:18**

Bonjour

Je rejoins Ablette !

Par **Herodote**, le **20/11/2021** à **11:59**

Bonjour,

Pour l'ENM, il faut privilégier la procédure pénale, qui est une matière fondamentale aux écrits. La procédure pénale est beaucoup plus concrète que le droit pénal général, mais des cours seront toujours théoriques.

Le droit commercial est devenue une matière optionnelle aux oraux.

Donc le choix entre les deux va dépendre de vos intérêts oui, mais aussi de votre projet professionnel.